



DOSSIER

LE 13 FÉVRIER 1960 EXPLOSAIT LA PREMIÈRE BOMBE «A» À REGGANE

Ce qui est attendu de l'Etat français



PHOTO : D. R.

■ Le 13 février 1960, l'Etat français expérimentait son premier essai nucléaire, «Gerboise bleue», à Reggane, dans le Sud algérien. Ses retombées radioactives ont touché une grande partie de l'Afrique au nord de l'équateur. Treize jours après, elles atteignent les côtes espagnoles et recouvrent la moitié de la Sicile ! Sur les 13 tirs effectués entre 1961 et 1966, 12 ont fait l'objet de fuites radioactives. A ce jour, la France ne reconnaît toujours pas ses responsabilités. A la veille du soixantième anniversaire des Accords d'Evian, Emmanuel Macron fera-t-il enfin une déclaration en ce sens ?

LIRE L'ARTICLE ET L'ENTRETIEN RÉALISÉ PAR NADJIA BOUZEGHRANE EN PAGES 2 ET 3

DÉPART DES MÉDECINS À L'ÉTRANGER

Des professeurs répondent à Benbouzid

■ Les professeurs en sciences médicales estiment que «la réponse» du ministre de la Santé est «ahurissante et laisse perplexes les professionnels de santé.»

LIRE L'ARTICLE DE DJAMILA KOURTA EN PAGE 5

JUSTICE

10 ans de prison requis contre Djamila Tamazirt

LIRE L'ARTICLE DE SALIMA TLEMÇANI EN PAGE 4

LES EFFORTS DIPLOMATIQUES EUROPÉENS POUR RÉGLER LA CRISE UKRAINIENNE S'ENLISENT

Bruits de bottes aux frontières de l'Ukraine



PHOTO : D. R.

LIRE L'ARTICLE DE A. Z. EN PAGE 15

RELANCE DE L'INDUSTRIE

L'IMPORTATION DES VÉHICULES RENVOYÉE AUX CALENDES GRECQUES



PHOTO : D. R.

■ Intervenant jeudi à l'APN, le ministre de l'Industrie, Ahmed Zeghdar, est revenu encore une fois sur le dossier de l'importation de véhicules neufs. Comme pour dire que ce n'est pas le moment pour libérer les demandes des concessionnaires, il a déclaré que la priorité consiste à relancer une véritable industrie automobile au lieu de recourir uniquement à l'importation.

LIRE L'ARTICLE DE M. A. EN PAGE 6

DÉCÈS DE STEFAN ZYWOTKO

Un artisan de la gloire de la JSK s'en va

Le légendaire entraîneur de la JSK, le Polonais Stefan Zywojtko, a tiré sa révérence, jeudi, à l'âge de 102 ans. Il est parti, laissant derrière lui un héritage immense et un nom gravé sur les belles pages de l'histoire du club qu'il a conduit vers des consécutions successives

aussi bien à l'échelle nationale qu'internationale. Il était l'artisan des succès du club avec, notamment, 11 titres décrochés, haut la main, grâce à son travail à la tête de la barre technique à l'époque de la Jumbo-Jet qui dominait de la tête et des épaules le football national.

LIRE L'ARTICLE DE HAFID AZZOUZI EN PAGES 12-13



PHOTO : D. R.

PATRICE BOUVERET. *Directeur de l'Observatoire des armements*^(*)

«La logique voudrait que le président Macron reconnaisse enfin la dette de la France envers l'Algérie»

● Soixante-deux ans après le premier essai nucléaire français en Algérie – qui allait être suivi de 16 autres jusqu'en 1966 – et à quelques semaines de l'anniversaire des Accords d'Evian, l'Etat français n'a toujours pas reconnu son passé nucléaire en Algérie. Avec Patrice Bouveret, directeur de l'Observatoire des armements, nous revenons sur un dossier toujours considéré «secret défense» et dont les archives restent verrouillées.

Propos recueillis par
Nadjia Bouzegrane

Ce 13 février 2022 marquera le 62^e anniversaire de l'explosion de la première bombe nucléaire par l'Etat français au Sahara. Force est de constater que s'il est un des contentieux algéro-français dont le règlement pêtine, c'est celui des essais nucléaires au Sahara et de leurs conséquences sur les populations locales et sur l'environnement. Est-ce parce que l'Etat français ne semble pas assumer l'héritage toxique de ses expérimentations nucléaires et radiologiques au Sahara ?

L'Etat français a toujours affirmé avoir pris toutes les précautions et que ses essais nucléaires étaient «propres», selon les éléments de langage utilisés. Le développement du programme nucléaire a toujours relevé des priorités nationales et la raison d'Etat primait sur les considérations environnementales et sanitaires qui pouvaient en résulter.

Ce qui fait la différence de traitement par les différents gouvernements français successifs des conséquences des essais au Sahara et en Polynésie, c'est l'ampleur de la mobilisation citoyenne, qui s'est développée à partir des années 2000 en Polynésie et sur le territoire français.

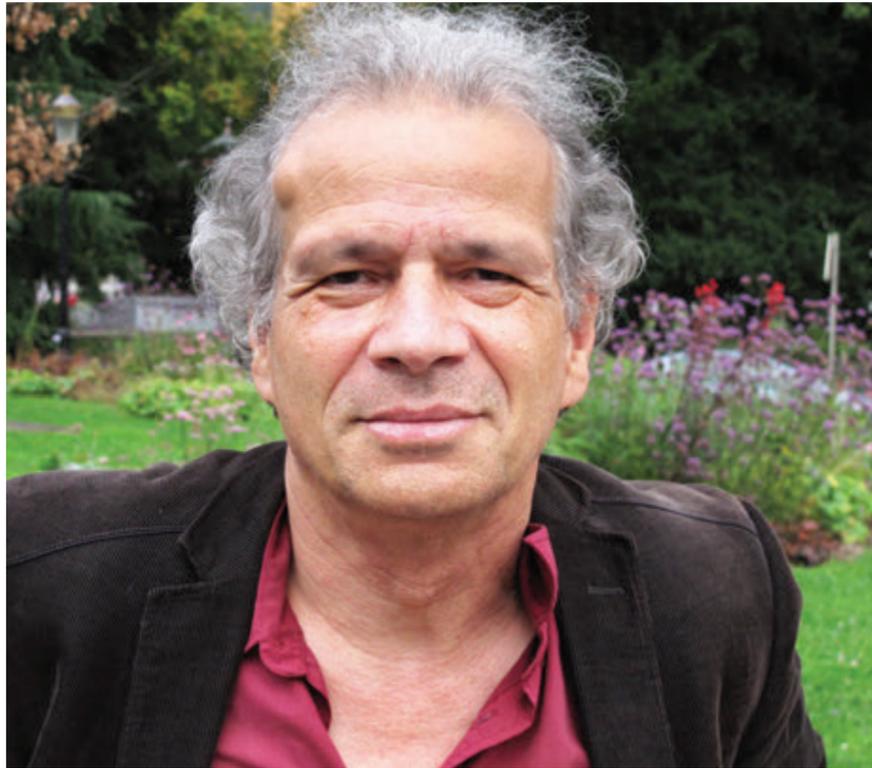
Toutefois, il ne faut pas oublier que suite, notamment, au colloque organisé par le ministère des Moudjahidine à Alger en 2007, un groupe de travail entre l'Algérie et la France a été mis en place en 2008. Il est chargé d'établir un état des lieux et des recommandations pour la réhabilitation des sites. Malheureusement, aucune information n'a, depuis, été rendue publique sur ses activités. Seul en mai 2021, le porte-parole du ministère des Affaires étrangères français a annoncé que la 17^e session s'était déroulée les 19 et 20 mai 2021 à Paris. Une première, mais rien sur le contenu, ni sur les avancées obtenues ! Durant ces 17 sessions, quelles demandes ont été formulées par les autorités algériennes ? Quelles ont été les réponses des autorités françaises ? Aucune information n'a filtré. Cette absence de transparence ne permet pas de savoir où se situe le blocage, ni pourquoi aucun accord n'a été trouvé depuis toutes ces années. Est-ce un problème technique, une question de coûts des opérations ou un manque de volonté politique ?

A l'approche du 60^e anniversaire des Accords d'Evian, faut-il espérer que le président Macron prenne une décision dans le sens d'une ouverture des archives militaires sur le dossier nucléaire algéro-français estampillées «secret défense» ? Assumera-t-il la responsabilité de ce passé, comme il l'a fait à Papeete le 27 juillet 2021, en reconnaissant la dette de la France envers la Polynésie française pour les essais nucléaires réalisés de 1966 à 1996 dans le Pacifique ?

La logique voudrait que le président Emmanuel Macron reconnaisse enfin la dette de la France envers l'Algérie pour les 17 essais réalisés dans le Sahara entre 1960 et 1966, tout comme il l'a reconnu pour la Polynésie, et comme son prédécesseur, François Hollande, l'avait également admis en 2016.

La différence entre les deux territoires est que la Polynésie est restée un territoire français qui n'a pas encore été décolonisé ; alors que l'Algérie est devenue indépendante au terme d'une guerre qui a laissé des traces importantes, dont les explosions nucléaires ne représentent qu'une partie.

Depuis son élection en 2017, Emmanuel Macron a multiplié les gestes mémoriels pour tenter de «réconcilier les mémoires» entre Français et Algériens, sauf sur la question spécifique du nucléaire.



Patrice Bouveret

Or, dans son rapport remis le 21 janvier 2021 au président de la République, l'historien Benjamin Stora avait inscrit plusieurs préconisations à ce propos, en s'appuyant sur l'étude que l'Observatoire des armements a copublié avec ICAN France en août 2020 : *Sous le sable, la radioactivité !* (disponible : <http://obsarm.org/spip.php?article341>).

Quelques semaines après la remise du rapport de Stora, le chef de l'Etat annonçait sa décision «de permettre aux services d'archives de procéder aux déclassifications des documents couverts par le secret de la défense nationale». A l'automne 2021, le cadre législatif a été modifié et le travail de déclassification a démarré par les différents services officiels d'archives. Mais, là encore, pour le moment, il ne concerne que la période des essais en Polynésie et va nécessiter plusieurs mois d'activités. Les archivistes en charge du dossier sont tout à fait conscients des limites de leur travail et sont d'accord pour élargir à la période des essais en Algérie. Mais pour cela, il leur manque l'impulsion du politique. Et une fois les archives ouvertes, bien sûr, il reste le travail d'analyse des documents déclassifiés pour en exploiter le contenu. Ce qui là aussi nécessite des équipes de chercheurs de différentes disciplines qui s'attellent à la tâche.

L'Algérie est confrontée à l'absence d'informations techniques sur la nature des explosions et la localisation des sites où le matériel contaminé a été enfoui. Elle n'a eu cesse de réclamer les cartes et documents topographiques des restes nucléaires français. Comment expliquez-vous la réticence de la partie française à répondre à cette demande légitime ?

La connaissance des éléments techniques est une étape importante, indispensable même pour que puisse démarrer le travail de protection des populations et le nettoyage de la zone impactée par la radioactivité. Mais là aussi, il faut distinguer ce qui relève du discours médiatique et de la réalité des échanges entre les autorités des deux pays qui, jusqu'à présent, sont confidentiels, comme nous l'avons déjà souligné.

Une chose est sûre, les autorités françaises ne se sont pas pliées de bon cœur à l'ouverture des archives ou à la prise en charge des conséquences des essais nucléaires. C'est sous la pression de l'opinion et des associations qu'elles

s'y sont résolues progressivement. Une pression qui sera nécessaire encore sur plusieurs années avant d'aboutir à des résultats tangibles pour les victimes.

De même, les opérations d'assainissement radioactif et de réhabilitation de ces zones auxquelles la partie algérienne s'est engagée nécessitent d'importants moyens matériels et humains. La participation de moyens logistiques et d'expertise française ne coule-t-elle pas de source ?

La France étant à l'origine du problème, il est évident qu'elle doit en assumer la responsabilité et, sur le principe du «pollueur-payeur», participer à la réparation des populations et des zones impactées par la radioactivité. La création de l'Agence de réhabilitation des anciens sites d'essais nucléaires dans le Sud algérien en mai 2021 est une première étape positive qui peut d'ailleurs permettre une coopération avec la France pour réaliser les opérations.

Un colloque international – «Des essais au désert : pour une histoire comparée et transnationale des sites d'essais nucléaires», co-organisé par le ministère français de la Défense – a été organisé à Paris pendant trois jours (les 19, 20 et 21 janvier dernier) sans qu'il ait été fait référence aux essais nucléaires français au Sahara algérien. N'est-ce pas significatif du déni officiel français ?

Il est vrai qu'il n'y avait pas d'intervention spécifique sur la période des essais en Algérie, mais cela s'explique par le contexte et les initiateurs du colloque.

L'organisation de ce colloque à Paris est d'abord significative d'un changement d'attitude du gouvernement français. Il est passé d'un comportement de déni à une volonté de réécrire l'histoire, d'en contrôler en tout cas l'écriture, face à l'opposition que suscitent les essais en Polynésie... La question des conséquences des essais est en Polynésie française un enjeu central dans les rapports qu'entretient le territoire avec la métropole, notamment en lien avec une volonté d'accéder à l'indépendance manifestée par une partie de la population.

Pour apaiser les tensions – et accessoirement conserver la majorité –, l'actuel gouvernement de la Polynésie française s'est emparé du sujet.

Pour cela, il a sollicité la Maison des sciences de l'homme du Pacifique (MSHP) et le Crésat (Université de Haute-Alsace) pour contribuer à écrire une histoire «officielle» des essais nucléaires en Polynésie, avec le soutien également de l'Institut national des langues et civilisations orientales (Inalco). Ce sont ces organismes qui ont organisé le colloque avec le soutien du ministère des Armées. Un colloque ne peut aborder toutes les thématiques en même temps pour conserver une certaine pertinence. Ceci dit, il serait important que d'autres colloques sur le sujet soient organisés, centrés sur les conséquences des essais en Algérie.

«L'ouverture des archives va faciliter la documentation sur les essais nucléaires en Polynésie française. Par cette procédure de déclassification, l'Etat français souhaite soutenir, inciter et participer à la recherche historique», souligne le ministère des Armées dans un communiqué datant du 4 février. Est-ce une avancée significative dans la voie du règlement du lourd contentieux nucléaire français ? Est-ce de bon augure pour ce qui est du dossier nucléaire français en Algérie, qui continue de faire l'objet d'un verrouillage ?

L'ouverture des archives répond à une grogne déjà ancienne et de plus en plus importante manifestée par la communauté de chercheurs concernant trop de documents classés «secret défense» et rendus de fait inaccessibles, sans que cela corresponde à une véritable nécessité en termes de risques sécuritaires ou de prolifération. Cela dépasse d'ailleurs la question du nucléaire et concerne d'autres thématiques pouvant mettre en cause la responsabilité des autorités et des personnes en poste. Il est évident que cette ouverture représente une avancée pour l'établissement d'une «vérité» historique au plus proche de la réalité. La question nucléaire n'y échappera pas, mais dans quels délais ? Car l'enjeu de l'ouverture des archives n'est pas seulement d'écrire l'histoire, mais en l'occurrence de permettre une prise en charge des problèmes sanitaires rencontrés par les populations et de procéder à la récupération des déchets radioactifs laissés sur place, afin qu'il soit traité comme tel pour limiter leur impact sur l'environnement.

Un an après son entrée en vigueur, peut-on mesurer les effets du Traité sur l'interdiction des armes nucléaires (que la France n'a toujours pas ratifié) ? Dans quelle mesure l'Algérie (QUI L'A SIGNÉ) peut-elle s'en saisir ? Outre la France, pays contaminateur, l'Algérie peut-elle en vertu de ce traité recourir à une coopération internationale ?

Sur le plan global, les effets du Traité sur l'interdiction des armes nucléaires (TIAN) se mesurent principalement par l'inquiétude des puissances nucléaires – dont la France – qui font tout pour minimiser son importance et éviter que trop de pays adhèrent au traité.

Pour la première fois dans le droit international, ce traité prévoit l'obligation pour ses membres de prendre en charge les conséquences sanitaires et environnementales de l'utilisation d'armes nucléaires sur leur territoire. Et cela grâce en partie à la demande de l'Algérie lors des négociations du traité à l'ONU en 2017. Mais pour que l'Algérie puisse s'en saisir et notamment faire appel à la coopération internationale, il lui faut procéder rapidement à la ratification de ce traité ; or, jusqu'à présent, elle ne l'a pas fait, malgré plusieurs annonces en ce sens. **N. B.**

**Patrice Bouveret, cofondateur de l'Observatoire des armements, centre d'expertise indépendant, membre de ICAN (Campagne internationale pour l'abolition des armes nucléaires, prix Nobel de la paix 2017). L'Observatoire a publié de nombreuses études sur les conséquences des essais nucléaires. Pour en savoir plus : www.obsarm.org*

DOSSIER

LE 13 FÉVRIER 1960 EXPLOSAIT LA PREMIÈRE BOMBE ATOMIQUE À REGGANE

A quand la transparence de l'Etat français sur son passé nucléaire en Algérie ?

● Le 13 février 1960, l'Etat français expérimentait son premier essai nucléaire, «Gerboise bleue», à Reggane, dans le Sud algérien. Ses retombées radioactives ont touché une grande partie de l'Afrique au nord de l'Equateur. Treize jours après, elles atteignent les côtes espagnoles et recouvrent la moitié de la Sicile ! Sur les 13 tirs effectués entre 1961 et 1966, 12 ont fait l'objet de fuites radioactives. A ce jour, la France ne reconnaît toujours pas ses responsabilités. A la veille du sixantième anniversaire des Accords d'Evian, Emmanuel Macron fera-t-il enfin une déclaration en ce sens ?

Paris
De notre bureaux

L'explosion dans le Sahara de «Gerboise bleue», il y aura 62 ans demain, faisait entrer la France dans le club des puissances atomiques. Trois autres explosions aériennes au-dessus de la région de Hamoudia et 13 à flanc de montagne du Taourirt Tan Affela ont également dispersé quantité d'éléments radioactifs dans la région et sur les populations jusqu'en 1966. Sans oublier les expériences dites «complémentaires», au nombre de 38, qui ont dispersé du plutonium... Avant de partir, les militaires et scientifiques français ont creusé des fosses pour enterrer le matériel, installé une clôture et mis quelques panneaux d'interdiction, laissant sur place des quantités de déchets radioactifs dangereux, selon des experts indépendants et lanceurs d'alerte.

Et de rappeler que compte tenu du poids du nucléaire – tant dans ses dimensions militaire que civile – la France a encore du mal à reconnaître la nocivité des essais qu'elle a réalisés en Algérie. Il a fallu attendre l'année 2010 pour que, du bout des lèvres, les autorités françaises commencent à admettre que les essais n'avaient pas été aussi «propres» qu'elles l'affirmaient jusque-là, avec l'adoption d'une loi de reconnaissance et d'indemnisation des victimes des essais nucléaires français, dite loi Morin. Ensuite, il a fallu plusieurs années encore de batailles médiatique et juridique pour que la loi permette d'indemniser des victimes, dont un seul Algérien a bénéficié.

«La déclassification de l'ensemble des archives – hormis les secrets spécifiques de fabrication d'une bombe atomique – et leur transmission à l'Algérie seraient la marque d'une véritable volonté politique aujourd'hui absente. Le poids du passé et la place du nucléaire en France sont, nous semble-t-il, les principales raisons du blocage actuel», observe Patrice Bouveret, directeur de l'Observatoire des armements. Sur les 154 documents



Le gouvernement français devrait enfin remettre aux autorités algériennes la liste complète des emplacements où sont enfouis des déchets contaminés, comme elles le demandent

déclassifiés en mars 2013 relatifs à l'Algérie (résultant de la procédure judiciaire engagée en 2004 par des associations de victimes des essais nucléaires français en Algérie et en Polynésie, l'Aven et Moruroa e tatou, auprès du Parquet de Paris), récupérés par les associations françaises des victimes des essais nucléaires en novembre 2013, une trentaine avait de l'intérêt, selon feu Bruno Barrillot, cofondateur avec Patrice Bouveret de l'Observatoire des armements/Centre de documentation et de recherche sur la paix et les conflits (CDRPC), qui les avait analysés.

LE POIDS DU «SECRET DÉFENSE»

En outre, soulignait l'expert, la carte de «Gerboise bleue», qui faisait partie de ces documents déclassifiés, «contredit la carte des retombées radioactives publiée par le ministère de la Défense français en 2007 dans un document sur les essais français

au Sahara, présenté comme un gage de transparence au moment où le gouvernement algérien organisait à Alger une conférence internationale sur les conséquences environnementales et sanitaires des essais nucléaires». «La délimitation des retombées de «Gerboise bleue» du document de 2007 avait été sérieusement modifiée par rapport à ce qui s'est réellement produit en 1960, et n'indiquait plus qu'un minuscule «secteur angulaire» couvrant une zone non habitée à l'est du point zéro de Hamoudia.» Et d'indiquer que c'est cette carte de 2007 qui a servi à délimiter la zone géographique saharienne concernée par l'activité nucléaire. Tandis que le rapport de 1996, intitulé «La genèse de l'organisation et les expérimentations au Sahara (CSEM et CEMO)», ne faisait pas partie des documents déclassifiés de la série saharienne alors qu'il avait été largement diffusé et commenté dans la presse en 2010.

Sa divulgation, en 2009, par Damoclès (revue de l'Observatoire n° 128-129) a mis en évidence que les essais nucléaires français au Sahara n'ont pas été «propres». Ce rapport, classé «confidentiel défense», est une synthèse rédigée à partir des documents militaires d'époque, classés «secret» ou «confidentiel défense»... «Même s'il apporte des informations jusqu'à non connues, il s'agit bien d'une «relecture officielle» de la période des essais nucléaires français», note la revue Damoclès. «Les rédacteurs ont dû trier dans les documents sources, ce qui explique les incohérences et surtout les silences et les omissions.» «C'est manifestement le cas pour les «ratés» des essais au Sahara, notamment «Gerboise verte» ou l'accident du tir «Béryl.» Dans le rapport qu'il a remis en janvier 2021 au président Macron, l'historien Benjamin Stora relève que «si aucun rapport n'a été publié depuis lors (2007, ndlr), il semble

toutefois que les échanges entre la France et l'Algérie se soient poursuivis pour qu'un accord franco-algérien soit trouvé sur une remédiation des anciens sites d'essais». Et l'historien de préconiser (page 127) «la poursuite du travail conjoint concernant les lieux des essais nucléaires en Algérie et leurs conséquences ainsi que la pose des mines aux frontières». Soixante-deux ans après le largage de la première bombe A à Reggane, le gouvernement français devrait enfin remettre aux autorités algériennes la liste complète des emplacements où sont enfouis des déchets contaminés, comme elles le demandent, et faciliter le nettoyage des sites concernés. Parce qu'assurer la transparence sur les essais nucléaires en déclassifiant les dossiers et rapports significatifs contribuerait à faire avancer la vérité et rendre justice aux victimes directes et aux générations futures.

Nadjia Bouzeghrane

ELLE EN APPELLE AU PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE La Fondation de la Wilaya IV historique veut récupérer son siège

L'association Mémoire de la Wilaya IV historique n'a plus de siège. La bâtisse ayant abrité le siège de la Fondation, présidée par l'ancien commandant de la Wilaya IV, Youcef Khatib (Si Hassan), a été vendue par son acquéreur, qui prétend l'avoir achetée en 1963, selon des indiscretions. Dans un communiqué rendu public le 8 février et signée par Naïma Mahdia, la vice-présidente et chargée de l'histoire à la fondation dénonce l'«accaparement» du lieu et

des «complicités» qui privent l'association de son siège. «Nous avons sollicité l'ancien président de la République (Abdelaziz Bouteflika), ainsi que l'actuel, Abdelmadjid Tebboune, dans le but d'espérer une réaction satisfaisante de leur part, en vain», lit-on dans le communiqué. L'association, qui annonce la célébration de la Journée du chahid à travers des manifestations virtuelles, faute de siège, profitera de cette occasion pour réitérer son appel pour que jus-

tice soit faite. «Nous lançons un énième appel au président de la République pour qu'une enquête soit diligentée par ses services dans le but de stopper les agissements d'une mafia qui sévit en toute quiétude (...). Qui dit Blida, dit siège de la Fondation de Wilaya IV. Et dire que c'est un honneur pour Blida d'abriter une telle institution», souligne l'association, qui affirme que son président ne cessera de se battre pour récupérer un bien historique. «C'est une ques-

tion d'honneur avant tout», insiste Youcef Khatib, dont la vice-présidente reprend les propos. Des informations font état de la réception par le wali de Blida de M. Khatib au mois de juin dernier. Le président de l'association n'arrive toujours pas à comprendre pourquoi les autorités concernées font tout pour «étouffer» ce qu'il qualifie de «scandale touchant à l'honneur de notre histoire».

M. Benzerga